

## *PUBLICATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2022*

### *Examen professionnel d'assistante et d'assistant de direction*

#### **1. Règlement d'examen**

Le règlement d'examen du 20 juin 2011 est en vigueur.

#### **2. Dates et lieux**

*Examens écrits*

10 et 11 octobre 2022

En principe dans un centre de formation

*Examens oraux*

13 et 14 octobre 2022

CPLN, Neuchâtel

#### **3. Inscription**

L'inscription se fait online sur <https://www.examen.ch/fr/DA> du  
**7 février au 31 mars 2022.**

Par leur inscription les candidates et candidats confirment avoir lu et accepté les conditions générales de cette publication.

#### **4. Documents pour l'inscription (doivent être téléchargés en format PDF)**

- Un résumé de la formation et des activités professionnelles (CV)
- Une copie du CFC, diplôme et des certificats de travail requis pour l'admission
- Une copie d'une pièce d'identité officielle (sur laquelle figure une photo, carte d'identité recto-verso)

#### **5. Frais d'examen**

Taxe d'examen

CHF 2'000.--

La facture sera envoyée à la mi-mai 2022 avec la confirmation d'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 30 jours. L'admission sera définitive uniquement si la facture est payée dans les délais impartis et dans sa totalité. Si la taxe d'examen devait ne pas être réglée et par conséquent l'admission devenait caduque, les frais de désistement selon les conditions générales sont dus (date de réception du désistement).

**6. Désistement/retrait**

Tout retrait doit être communiqué *par écrit* au secrétariat d'examen.

*Par désistement sont facturés :*

Jusqu'au 08.07.2022	20% du montant de la facture
Jusqu'au 29.07.2022	40% du montant de la facture
Jusqu'au 12.08.2022	60% du montant de la facture
Jusqu'au 31.08.2022	80% du montant de la facture
Dès le 01.09.2022	Totalité de la facture

Un désistement pour *raison valable* selon le ch. 4.22 du règlement d'examen peut être exclu des conditions ci-dessus. Pour chaque désistement, un montant de CHF 400.- sera perçu pour les frais de dossier.